

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait au bureau municipal d'Egan-Sud le mercredi 4 juin 2014 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. Ronald Bernatchez, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Emond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour.

2014-06-R4715 Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

2014-06-R4716 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Adoption du procès-verbal du 7 mai 2014
- 2.2 Adoption des comptes payés et à payer de la période
- 3.1 Parole au public et période de question
- 4.1 Adoption du rapport annuel d'activité (SCRSI)
- 4.2 Mun. De Low – demande appui – Gyrophares verts
- 4.3 Schéma de couverture de risque
- 5.1 F.Q.M. Congrès 25, 26 et 27 septembre 2014 Québec
- 5.2 Tournoi de golf S.Q. et M.R.C. – 9 juillet Lac Ste-Marie
- 5.3 Fondation Québécoise du cancer – demande de don
- 5.4 Adoption règlement d'emprunt 2014-019
- 5.5 Soumission inspecteur en bâtiment
- 6.1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 6.2 Nettoyage terrain 65, route 105
- 6.3 Nivelage des rues
- 7.1 Fête National du Québec – Demande appui financier
- 8.1 Environnement
- 9.1 Stratégie de développement industriel (info)
- VARIA
10. Autres correspondances
11. Parole au public et période de questions.
12. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2014-06-R4717 Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mai

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseiller présent que le procès-verbal de la séance du 7 mai 2014 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

2014-06-R4718 Adoption des comptes payés et à payer de la période

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Emond, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables pour un montant de 111 383.08\$.

Adoptée.

ANNOTATION NO : 1

Un contribuable de la municipalité demande s'il était possible de faire l'achat du terrain du parc Masebo puisque la municipalité n'utilisera plus ce parc. Des renseignements pour une vente de gré à gré seront pris et les informations seront communiquer aux membres du conseil lors de la prochaine séance.

2014-06-R4719 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie : Rapport annuel d'activité

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie : « Toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévue à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie » ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale de la municipalité d'Egan-Sud a déposé le rapport annuel pour l'année 2013 pour adoption par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce conseil a pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la municipalité d'Egan-Sud pour l'année 2013 et l'adopte tel que déposé ;

QU'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau monsieur Sylvain Pépin qui le transmettra au Ministère de la sécurité publique.

Adoptée.

2014-06-R4720 Demande d'appui Gyrophares verts

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de diminuer le temps de réponse des services d'urgence, notamment dans les municipalités qui n'ont pas de pompiers permanents ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation des gyrophares verts dans les véhicules des pompiers pourrait raccourcir les délais d'intervention en cas d'incendie, les rendant plus visibles spécialement le soir et la nuit ;

CONSIDÉRANT QU'une pétition de 2 775 signatures à l'appui de l'utilisation des gyrophares verts par les pompiers bénévoles lors d'incendies a été déposée à l'assemblée nationale par la députée de Gatineau, Madame Stéphanie Vallée ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le regroupement dans ces revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgences.

Adoptée.

2014-06-R4721 Congrès F.Q.M.

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale soit autorisée à participer au congrès de la F.Q.M. à Québec, les 25, 26 et 27 septembre prochain.

Adoptée.

2014-06-R4722 Tournoi de golf S.Q. MRC

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud fasse un don au montant de 45\$ soit le prix d'un souper pour le tournoi de golf SQ MRC qui se tiendra le mercredi 9 juillet au Club de golf Mont-Ste-Marie puisqu'aucun membre du conseil ne peut se libérer cette journée-là.

Adoptée.

2014-06-R4723 Demande de don Fondation Québécoise du cancer

Il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un don au montant de 100\$ soit fait à la Fondation Québécoise du cancer.

Adoptée.

2014-06-R4724 Adoption règlement d'emprunt no : 2014-019

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement d'emprunt no : 2014-019 soit adopté tel quel.

Adoptée.

Règlement d'emprunt

Municipalité d'Egan-Sud

Règlement no : 2014-019

Règlement numéro 2014-019 décrétant une dépense de 500 000 \$ et un emprunt de 500 000 \$ pour la construction d'un centre administratif.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mai 2014 par le conseiller M. Pierre Laramée;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à construire un centre administratif pour ses bureaux municipaux selon les plans et devis préparés par M. Robert Ledoux, architecte, portant les numéros 2010-05-337-1 en date du 10 décembre 2012 incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par M. Robert Ledoux en sa qualité d'architecte, en date du 5 novembre 2012, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 500 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 500 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

M. Neil Gagnon
Maire

Madame Mariette Rochon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 7 mai 2014
Adoption du règlement : 4 juin 2014
Tenue du registre : 8 juillet 2014
Publication : Lors de l'approbation par le ministre
En vigueur : Conformément à la loi

2014-06-R4725 Inspection du bâtiment 95, Route 105

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire demander une subvention pour la construction d'un nouveau bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les projets soumis au sous-volet 5.1 sont évalués selon une grille d'analyse comportant plusieurs critères ;

CONSIDÉRANT QUE la problématique donnant lieu à un projet doit être documentée et accompagnés d'un rapport d'une autorité compétente en la matière ;

CONSIDÉRANT QUE chaque dossier est évalué selon l'urgence de la situation et ses conséquences sur la santé et la sécurité des usagers et de la collectivité ;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de soumission a été demandée à M. Pierre Vachon, inspecteur immobilier de faire une inspection du bâtiment occupé par la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la soumission de M. Vachon au montant de 1700\$ et qu'un rapport soit déposé le plus rapidement possible.

Adoptée.

2014-06-R4726 Sécuriser les lieux du 65, Route 105

ATTENDU QU'un incendie a eu lieu au 65 Route 105 le dans la nuit du 17 février dernier et qui a détruit tout le bâtiment ;

ATTENDU QUE depuis ce temps aucun nettoyage n'a encore été fait ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir une lettre aux propriétaires leurs demandant de sécuriser les lieux, soit d'abattre les murs qui sont toujours debout ainsi que d'installer une clôture afin de rendre l'endroit sécuritaire pour les jeunes qui s'amuse dans les débris.

Adoptée.

2014-06-R4727 Don à la fête nationale des Québécois

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud accepte de faire un don de 1000\$ au Club Richelieu pour l'organisation de la Fête Nationale des Québécois pour l'année 2014.

Adoptée.

2014-06-R4728 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit levée. Il est 20 h30.

Adoptée.

M. Neil Gagnon, maire

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière